



DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE
COMMUNE DE PUYCORNET

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 11 AVRIL 2024

ORDRE DU JOUR

1. Vote des taxes locales directes 2024
2. Vote du budget principal 2024
3. Vote du budget ASSAINISSEMENT 2024
4. Remaniement de la toiture du presbytère de Gibiniargues : choix de l'entreprise

Questions diverses

L'an deux mille vingt-quatre

Le 11 avril à 20 heures 30

le Conseil municipal de la commune de Puycornet,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans la salle du conseil municipal.

sous la présidence de :

Monsieur Jean-Michel PRAYSSAC, maire.

Date de convocation : 3/04/2024

Présents : Mmes AGUILAR Françoise – CASTEL Valérie – LAFLORENTIE Aurélie – PELLO MIQUEL Marie-Joëlle – POEZEVARA Christine.

Mrs ALIBERT Yohann – GAMBAROTTO Alain – PRAYSSAC Jean-Michel – SANCHES Francis – SEMENADISSE Francis – SOUGNE Marc

Absents : TRILLES Jérémie

Procurations :

M. CAZE Mathieu a donné procuration à M. GAMBAROTTO Alain

Mme FRANCERIES Elodie a donné procuration à M. PRAYSSAC Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme POEZEVARA Christine

Le procès -verbal de la séance du 7 mars 2024 a été approuvé.

20240411_D0014 – Votes des taxes locales directes

ADOPTE				
Votants : 11	Exprimés : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2024 les taux d'imposition relatifs aux deux taxes locales directes. Le conseil municipal doit décider du montant de chacune des taxes.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de baisser les 2 taxes suivantes de 1% par rapport à celles votées l'année dernière :

- **Pour la taxe foncière bâtie (TFB), un taux à :** 35.61 % ;
- **Pour la taxe foncière non bâtie (TFNB), un taux à :** 73.94 % .
- **Et de laisser la taxe d'habitation (TH) au taux de** 5.57 %.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition du Maire pour 2024 comme suit :

Taxe foncière bâtie (TFB)..... 35.61 % ;

Taxe foncière non bâtie (TFNB) 73.94 % ;

Taxe d'habitation (TH) 5.57 %.

20240411_D015 - Vote du budget principal 2024

ADOPTE				
Votants : 11	Exprimés : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions détaillées du **budget principal 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

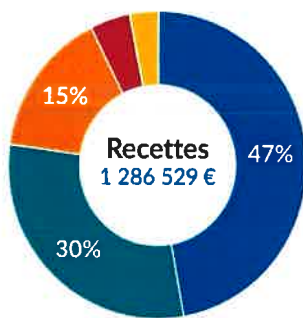
Adopte le budget principal 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :
1 551 140.13 €

dont

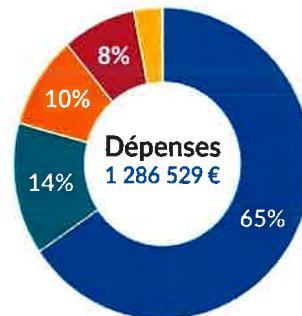
- Section de fonctionnement : **1 286 529.74 €**
- Section d'investissement : **264 610.39 €**

FONCTIONNEMENT :

Une section de fonctionnement alignée sur notre volonté de maîtrise budgétaire malgré une augmentation de certains postes pour l'entretien des bâtiments, la voirie. Les dépenses de personnel continuent d'augmenter, du fait de la hausse du point d'indice, du SMIC et d'autres mesures catégorielles prises par l'État visant à revaloriser la rémunération des agents publics. En début d'année, des agents recenseurs ont été également recrutés pour le recensement de la population.



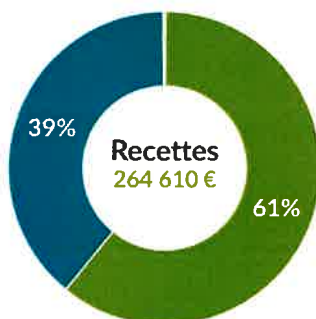
Excédent antérieur :	605 636 €
Dotations et participations :	386 587 €
Impôts et taxes :	198 586 €
Produits des services :	55 790 €
Autres recettes :	39 930 €



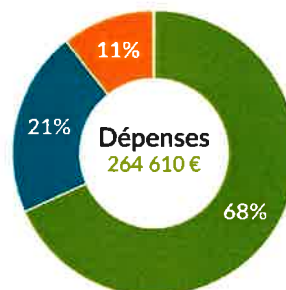
Charges générales :	842 331 €
Charges de personnel :	176 550 €
Charges gestion courante :	124 076 €
Virement à section d'invest :	103 167 €
Autres dépenses :	39 505 €
Intérêts d'emprunts :	900 €

INVESTISSEMENT :

En investissement, il est prévu l'aménagement des places du centre-bourg et du hameau de ROUZET avec l'enfouissement des colonnes d'ordures ménagères et du tri sélectif. Par ailleurs, en raison de leurs dysfonctionnements, les portes de la salle des fêtes doivent être changées. Le remplacement de l'éclairage public par des Leds se termine en 2024. Nous bénéficierons d'un FCTVA en hausse également compte tenu des opérations effectuées en 2022 pour l'installation géothermique (chauffage de la mairie et de l'école - salle de réunion).



Dotations et subventions :	160 841 €
Virement de section de fonct :	103 167 €
Autres recettes :	602 €



Dépenses d'équipement :	180 523 €
Déficit d'invest reporté :	55 772 €
Remboursement du capital :	28 000 €
Autres dépenses :	315 €

20240411_D016 - Vote du budget ASSAINISSEMENT 2024

ADOPTE				
Votants : 11	Exprimés : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions détaillées du **budget ASSAINISSEMENT 2024**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

Adopte le budget ASSAINISSEMENT 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **7 200.00 €**

dont

- Section de fonctionnement **7 200.00 €.**

Pour l'année 2024 :

Il comporte les dépenses propres à la participation au contrôle des assainissements non collectifs effectués par les services du SATESE du Tarn-et- Garonne.

En recettes il comprend les redevances d'assainissement non collectif versées par VEOLIA ainsi que les prestations de contrôle réglées par les propriétaires concernés au cours de l'année.

Il ne comporte aucune section d'investissement.

20240411_D017 - Remaniement de la toiture du presbytère de Gibiniargues : choix de l'entreprise

ADOPTE				
Votants : 11	Exprimés : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0

Monsieur le Maire informe qu'en raison de l'état du toit du presbytère s'étant détérioré au fil des années et présentant des infiltrations d'eaux en périodes pluvieuses, il convient d'envisager des travaux. Plusieurs entreprises de PUYCORNET ont été consultées, à savoir :

- **Entreprise SMM pour un montant H.T de 12 296.53 € soit 13 526.18 € T.T.C. ;**
- **M. VASQUEZ Daniel pour un montant H.T. de 9 503.50 € (Tva non applicable- art 293 du CGI) .**
- **SARL QUEBRE ET FILS pour un montant H.T. de 20 608.99 € soit 22 669.89 T.T.C.**

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de **M. VAZQUEZ Daniel** pour un montant H.T. de **9 503.50 €** (Tva non applicable- art 293 du CGI) .
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents inhérents à ces travaux ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au **budget principal 2024**.

QUESTIONS DIVERSES :

Aucune

La séance a été levée à 22 h 30.

Mme POEZEVARA Christine
Secrétaire de séance.



Jean-Michel PRAYSSAC.
Maire

